



HAUTE IMPORTANCE

Objet : Reclassement anticipé

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, un projet de réorganisation de la société ELIOR Entreprises (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) a été enclenché. Sur Paris Ile de France, **1049 de postes vont être supprimés**, ces postes sont rattachés à une catégorie professionnelle.

Lors de la réunion du **04 novembre dernier** au CSE Central, puis confirmée lors de la réunion extraordinaire du CSE du **mardi 10 novembre 2020**. **6 400 lettres suivies vont être envoyées dès le vendredi 13 novembre 2020**.

Vous êtes donc susceptibles d'être concernés par cette réorganisation.

Ce dispositif de reclassements anticipés permet de favoriser **la mobilité au sein du ELIOR Entreprises, mais également dans les différentes filiales du Groupe ELIOR comme ELRES, Santé, Ansamble, etc. et ce sur tout le territoire français.**

À cet effet, vous recevrez une **liste de postes disponibles** et leurs caractéristiques au sein d'ELIOR Entreprises différentes filiales du Groupe ELIOR. Les propositions de reclassement auraient pour finalité d'éviter d'éventuels licenciements pour motif économique.

On vous donne la possibilité de vous positionner au maximum sur 3 postes disponibles. Rien ne sert de se précipiter et si nous vous faisons parvenir ce courrier « **d'alerte** », c'est une façon de vous préparer à cet événement qui pourrait troubler votre vie professionnelle. Cela vous permettra de peser le « **Pour** » et le « **Contre** » et de mûrement réfléchir à ce que vous souhaitez réellement.

Vous disposerez d'un délai de **15 jours calendaires** à compter de la première présentation de votre **lettre de suivie**, qui vous parviendra à votre domicile pour répondre. Ce qu'il faut également avoir en tête, c'est le fait que votre acceptation d'une ou de plusieurs propositions de poste ne signifie pas pour autant que cela est automatique et que vous l'obtiendrez, notamment en cas de candidatures multiples.

Nous allons tout mettre en œuvre pour vous aidez, vous accompagnez dans ce qui sera une décision importante. c'est pourquoi, l'équipe SUD ELIOR Entreprises va travailler ce week-end, pour tenter de vous proposer une « **solution d'aides** » **concernant les reclassements anticipés**. Mais sachez d'ores et déjà, que si vous rentrez dans le système proposé, vous ne pourrez probablement pas faire machine arrière.

Gardons le contact !

L'équipe SUD ELIOR Entreprises

Site Web : www.idf-sud-elior.com

 <https://www.facebook.com/sud.eliorentreprises.3>

sud.eliorentreprises@gmail.com
sud.encadrement@gmail.com